

La croix, symbole chrétien sur les monnaies franques, carolingiennes et modernes

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **20 (1915)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

phateur, cassa les prétoriens, mit fin aux jeux séculaires et fit profession de la religion chrétienne, sans cesser, au reste, de demeurer attaché aux cultes païens. En 323, il vainquit son beau-frère Licinius, le fit périr et, trois ans plus tard, il fit périr aussi, par mesure de précaution, son neveu Licinius fils. En 325, il assembla le concile de Nicée et mourut en 337.

Si Constantin fut un déplorable chrétien, il faisait cependant profession de l'être, et l'on ne doit pas oublier que, s'il fut mis au rang des dieux par le Sénat, l'Église le rangea de son côté parmi les saints.

La croix, symbole chrétien, se retrouve sur les monnaies de la plupart des empereurs jusqu'à la fin de l'Empire, mais on la retrouve aussi sur les monnaies de l'Empire d'Orient qui, au VI^e siècle, vont servir de prototype au monnayage franc.

IV. La croix, symbole chrétien sur les monnaies franques, carolingiennes et modernes.

Parlant du monnayage franc, M. W. Deonna¹ nous dit :
« Il y a longtemps déjà que l'on a reconnu la survivance
« de la croix solaire équilatérale dans le monnayage
« mérovingien, par l'intermédiaire des monnaies gauloi-
« ses. Les monnaies mérovingiennes imitent les types
« byzantins, mais l'adoption de ceux-ci fut facilitée par
« la ressemblance de leurs emblèmes avec ceux de
« l'ancien culte solaire, toujours vivaces, et la grande
« faveur dont a joui pendant des siècles la croix des
« monnaies ne peut s'expliquer que par la survivance
« des antiques symboles, vénérés chez nous et christia-
« nisés. »

Si M. W. Deonna était plus familiarisé avec la numis-

¹ W. Deonna. *Le soleil, etc., op. cit.*, p. 75.

matique, il saurait que la circulation du numéraire gaulois n'a pas persisté jusqu'à l'époque des invasions. Toutes les trouvailles monétaires en font foi. Ainsi que me l'écrivait dernièrement mon collègue et ami, M. Adrien Blanchet, le savant le plus compétent en ces matières : « on peut affirmer que la monnaie gauloise, celtique, « n'a pas circulé dans la Gaule romaine au delà du « 1^{er} siècle de notre ère. Si l'on a trouvé des monnaies « gauloises dans les sépultures franques des v^e, vi^e et « vii^e siècles, ces monnaies étaient alors devenues « *amulettes*, et elles sont d'ailleurs très, très rares. »

Il est certain que les Barbares, qui les premiers voulurent battre monnaie, avaient sous les yeux d'autres types que les types gaulois pour leur servir d'inspiration. Lorsque les Burgondes s'emparèrent, de 406 à 413, d'une partie des Gaules, située à l'occident du Rhin, ils ne songèrent point, tout d'abord, à battre monnaie, et utilisèrent les monnaies d'Orient, alors en cours. Mais lorsque vers 500, leur roi, Gondebaud, fut devenu le seul maître du royaume burgonde, il voulut à son tour faire acte de souveraineté et ouvrit un atelier, peut-être à Lyon ou à Genève. Pour avoir quelques chances de circuler, ces monnaies ne pouvaient être que des copies de celles de Constantinople, dans le champ desquelles, cependant, soit Gondebaud, soit Sigismond son fils, ajoutèrent de petits monogrammes qui ont permis de les identifier. Les espèces byzantines qui avaient alors le plus grand cours étaient celles d'Anastase (491-518). Si vraiment, comme le voudrait M. W. Deonna, les Barbares se trouvaient alors entourés par les vestiges de l'ancien culte solaire (tels que la croix et ses dérivés) qui leur auraient fait mieux admettre et comprendre les types de Constantinople, comment se fait-il que les princes burgondes se soient exclusivement bornés à retracer sur leurs espèces, d'entre les types d'Anastase, ceux qui précisément se trouvaient depour-

vus de croix, mais présentaient le type de la Victoire? Le type de la Victoire ne figure cependant pas, que je sache, parmi les symboles préhistoriques du soleil!

L'explication est bien simple : c'est que les espèces burgondes, pour pouvoir circuler, devaient copier servilement celles de Constantinople, sur lesquelles le type de la Victoire était le plus répandu.

On voit donc que Gondebaud et Sigismond ne se préoccupaient guère des symboles solaires; ce qu'ils demandaient avant tout, c'est que leurs espèces fussent reçues, et pour cela ils copiaient les types les plus courants.

Le monnayage franc offre les mêmes faits; c'est tout d'abord le type impérial de la Victoire qui est adopté. On peut donc constater que chez les Barbares la préoccupation du cours des espèces primait toutes les autres, en particulier celle de reproduire les vestiges du culte préhistorique solaire, soi-disant alors toujours vivace.

C'est pour le même motif économique, qu'après avoir longuement suivi le type de la Victoire, les Francs placèrent sur leurs espèces la croix haussée de plusieurs degrés, telle qu'elle existe depuis le règne de Justin II sur les monnaies byzantines¹.

A partir de ce moment, des types régionaux se forment et l'on voit apparaître des modifications de la croix que quelques archéologues préhistoriques ne manquent pas de considérer comme des symboles solaires ressuscités après une dizaine de siècles, telle par exemple la croix dite « ancrée ».

Cette croix est formée, soit comme croix latine, soit comme croix à branches unilatérales, d'un oméga renversé qui repose sur la branche supérieure et lui donne l'apparence d'une ancre, tandis que la branche inférieure

¹ Maurice Prou. *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes*. Paris, 1892, in-8°, fig. et pl. (voir *Introduction*, p. XXII).

repose parfois sur un alpha. Ce sont là des dispositifs propres aux triens frappés à Paris au nom de saint Éloi¹. Sur d'autres pièces, l'alpha et l'oméga sont séparés par la croix, ou attachés aux branches latérales. On voit dans ces divers arrangements l'intention manifeste d'indiquer que le crucifié est le commencement et la fin. « Mais si tel est le sens que les chrétiens donnaient « à cette croix ancrée² », nous dira M. W. Deonna³, « son origine est sans doute autre : c'est l'ancien symbole celtique mué en croix par la simple adjonction « d'une traverse. »

Ainsi donc, les chrétiens du VII^e siècle disposent une croix, autour de laquelle leur intention clairement manifestée est d'indiquer l'essence même de Jésus, symbolisé par l'Α et l'Ω; mais si telle a été leur intention, ils ont été poussés à agir de la sorte pour restaurer un ancien symbole celtique ! Voilà où conduit ce qu'on pourrait appeler la doctrine de la survivance du symbole. Un objet servait de symbole à une époque reculée. Depuis lors il a été déchu de ce rôle et oublié comme tel. Un millier d'années plus tard, on croit retrouver la gravure de cet objet sur un monument et on s'efforce de le rattacher à l'ancien symbole préhistorique !

Il y a là défaut de méthode et, si j'ose le dire, défaut de jugement. Défaut de méthode, en ce que le symbole d'un culte ne peut exister comme tel que si le culte existe aussi. Vient-il à disparaître, le symbole s'efface et ne peut seul ressusciter. Défaut de jugement, en ce que la première et la dernière lettre de l'alphabet grec jouent un rôle capital et bien connu dans la symbolique chrétienne, et qu'ils sont suffisamment désignés sur les monnaies frappées au nom de saint Éloi pour qu'on ne puisse ni ne doive les confondre avec d'autres figures.

¹ M. Prou. *Ibid.*, p. 161 sq.

² Cette appellation est sûrement moderne.

³ W. Deonna. *Le soleil, etc., op. cit.*, p. 73.

Que M. W. Deonna veuille bien me pardonner si je le renvoie au passage suivant d'un traité d'archéologie justement estimé et dont il aurait mauvaise grâce à contester la valeur¹ : *Prenons donc garde de voir partout des survivances. Elles existent, mais il ne faudrait pas les confondre avec les rencontres spontanées, les influences, les imitations conscientes.*

Pour moi, et je ne crains pas de le dire, pour la généralité des numismates, le monnayage mérovingien s'est inspiré des types de la monnaie byzantine, dont la croix était le symbole chrétien. Il a développé ces types qui, suivant les régions, ont subi des transformations diverses; il les a enrichis de divers symboles chrétiens et de divers ornements propres à la région, mais en le faisant, il ne pouvait guère être suggestionné par les vestiges solaires des temps préhistoriques, attendu que ces vestiges, ou avaient complètement disparu, ou étaient négligés faute d'être compris.

Passant au monnayage carolingien, M. W. Deonna ne manque pas d'y retrouver de nombreux vestiges du culte préhistorique solaire, entre autres les points ou globules, et il s'exprime comme suit à ce sujet² : « La croix cantonnée de ce que les numismates appellent des besants? Mais c'est un motif sur lequel on ne saurait revenir, l'ayant expliqué plus haut. » L'auteur donne en effet³ le parallèle graphique suivant entre la représentation des points ou globules sur les monuments de l'antiquité et sur ceux du moyen âge (fig. 10) :

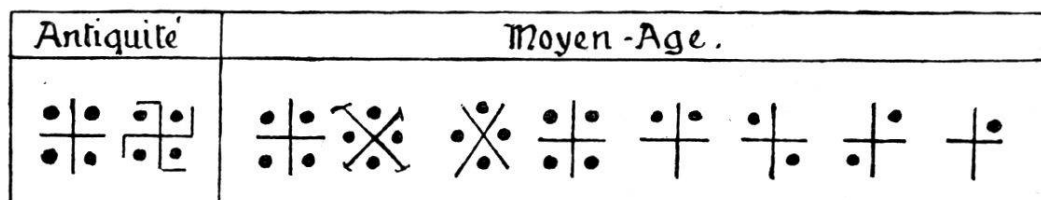


Fig. 10.

¹ W. Deonna. *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*. Paris, 1912, 3 vol. in-8°, pl. et vign. (voir vol. II, p. 130).

² W. Deonna. *Le soleil, etc., op. cit.*, p. 82.

³ *Ibid.*, p. 80.

« Plusieurs fois déjà », dit-il ¹, « on a signalé ces quatre
« globules qui entourent la croix, motif très fréquent
« dans l'art barbare. Les voici, ornant le chaton d'une
« bague d'Yverdon; seul décor d'une boucle de cein-
« turon au Musée de Genève; sur les agrafes du cime-
« tière de la Balme, au même musée, où elles permutent
« avec leur équivalent graphique, les quatre croisettes
« cantonnant la tête humaine du soleil. Mais il n'est
« pas difficile de trouver, en des contrées diverses, des
« exemples plus anciens de ce symbole très fréquent,
« puisque le svastika apparaît déjà accompagné des
« globules sur les fusaioles de Troie, sur des vases de
« Santorin, etc. Comme la croix est l'équivalent du
« disque, on voit aussi les croisettes se substituer aux
« globules sur des fibules béotiennes. Au lieu de can-
« tonner la croix, les globules peuvent en terminer les
« branches, motif qui apparaît déjà dans l'art assyrien
« et que, dans l'art mérovingien de nos contrées, nous
« avons rattaché aux gravures préhistoriques de Suisse.
« Et la multitude de cupulettes qui accompagnent sur
« ces dernières la croix, ne sont autres que ces globules,
« réduites ailleurs à un nombre symétrique.

« Ce n'est pas le lieu de chercher ici le sens précis
« de cette disposition, de dire s'il s'agit de soleils mul-
« tiples, ou occupant des points différents de l'horizon,
« ou encore d'étoiles entourant la croix solaire : il suffit
« de constater que le sens lumineux ne prête à aucun
« doute. La croix équilatérale à disques cantonnés
« entre les branches *après avoir décoré les poteries*
« *d'Hissarlik, ainsi que les plus anciennes monnaies de la*
« *Lydie* ², s'est perpétuée dans les monnaies et les blasons

¹ W. Deonna. *Le soleil, etc., op. cit.*, p. 77.

² Ce que M. Goblet d'Alviella, cité par M. W. Deonna, prend pour une croix cantonnée de quatre globules sur les anciennes pièces de Lydie, n'est qu'une déformation du carré creux de ces monnaies, occasionnée par le procédé rudimentaire du premier monnayage grec.

« du moyen âge chrétien, en passant par les poteries des
« palafittes en Savoie, plus tard par les nombreuses
« monnaies gauloises, où les disques des cantons se trans-
« forment parfois en rouelles et en croissants.

« Cette croix, cantonnée de quatre globules, on va la
« voir pendant des siècles dans le monnayage épiscopal
« de Genève, comme dans celui de maintes autres villes
« et de maints princes du moyen âge; même les mon-
« naies genevoises frappées après 1535, où la croix équi-
« latérale est entourée d'un quadrilobe, s'y rattachent
« encore, puisque quatre globules continuent à orner
« les angles intérieurs du quadrilobe. »

C'est en somme toujours la même idée qui se fait jour. Au lieu d'être rendu attentif sur ce que le profond hiatus qui sépare le préhistorique du moyen âge, s'oppose à ce que les types oubliés des symboles solaires aient pu servir d'inspiration secrète aux figures qui se voient sur les monuments des XI^e et XII^e siècles, M. W. Deonna établit entre les premiers et les seconds une corrélation intime. Je comprends jusqu'à un certain point que cette assimilation ait pu tenter un esprit avide de généralisation, mais ce qui me surprend, c'est que l'auteur n'ait pas fait plus à fond le tour de la question et n'ait pas cherché à donner des preuves plus solides de sa manière de voir.

Reprenons la question dès le commencement.

J'ai dit¹ qu'en raison de son caractère rudimentaire, la figure de la croix avait de bonne heure été complétée et entourée. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un fait attribuable au symbolisme; nous nous trouvons bien plutôt ici en présence d'un des actes inconscients de la décoration primitive.

On connaît l'impression peu agréable produite par la

¹ P. 314.

monotonie de la ligne droite. Si deux lignes viennent à se couper en croix, cette impression disparaît, mais la figure qui en résulte éveille alors le sentiment de vide produit par les quatre angles droits demeurés libres.

Autrement dit, au point de vue décoratif, une croix équilatérale libre est une image inachevée qui provoque à nos yeux une impression d'incomplet. Vienne cette croix à être cantonnée de points ou globules ou d'autres figures, elles se trouvera achevée. Les cantonnements de la croix sont donc, au point de vue décoratif, fonction de l'achèvement de la croix.

Nous arrivons à la même impression en entourant la croix d'un cercle, c'est-à-dire en en faisant une roue, et cette impression se trouve accrue par l'adjonction de nouveaux rayons ou de cantonnements.

En numismatique surtout, rien n'est mieux démontré. La croix apparaît seule, tout d'abord, soit sur les monnaies byzantines, soit sur les espèces franques, puis cette croix est circonscrite, soit dans une couronne, soit dans un cercle de grènetis formé de points ou globules, dont le but décoratif n'est pas douteux. Les points ou globules sont du reste mis à contribution, et cela d'une façon constante, pour indiquer le contour des vêtements, de la coiffure, des diadèmes; souvent ils envahissent le champ de la pièce et viennent combler des vides; c'est à ce titre, sans doute, qu'on les voit cantonner la croix.

Sur les monnaies carolingiennes, la croix est libre, la plupart du temps, mais elle se trouve complétée d'une façon constante par un cercle de grènetis.

Sur les monnaies épiscopales, en revanche, la croix est fréquemment cantonnée. M. W. Deonna¹ a cité en particulier les monnaies épiscopales de Genève qui sont connues dès le XI^e siècle. Tous les deniers que nous connaissons de l'évêque Conrad ont en effet une croix

¹ W. Deonna. *Le soleil*, etc., *op. cit.*, p. 86 sq.

cantonnée de points, mais, chose curieuse, ces points sont sans exception carrés (fig. 11). Il en est de même de ceux



Fig. 11.

figurant sur les oboles d'Adalgodus, successeur de Conrad.

On ne saurait parler ici de dégénérescence, puisque ces monnaies sont les premières d'un type nouveau, et il faut bien reconnaître que si, pour compléter la croix, les points carrés sont appropriés, ils éloignent, en revanche, toute idée d'un symbole solaire.

Sur les deniers de Guy de Faucigny, évêque de Genève, de 1078 à 1120 environ, on peut admettre que le 80 % des points cantonnant la croix sont carrés. Néanmoins le monnayage de cet évêque ayant été peu surveillé, on peut à la rigueur admettre que ces points carrés sont dus à une incorrection de fabrication.

On sait que Humbert de Grammont (1120 environ à 1135) succéda à Guy de Faucigny et amena une véritable restauration dans le monnayage. Non seulement les deniers sont frappés à un titre plus élevé que ceux de son prédécesseur, mais ils présentent aussi un type sensiblement amélioré. Les points cantonnant la croix vont-ils devenir ronds, comme il convient semble-t-il à des emblèmes solaires ? Nullement, tous les points cantonnant la croix sont carrés et sur les innombrables pièces que nous connaissons, aucune exception n'est faite à cette règle¹.

¹ M. W. Deonna (*Le soleil, etc., op. cit.*, p. 87), fait observer que le denier n° 224 (Demole, *Numismatique de l'évêché de Genève aux XI^e et XII^e siècles*, Genève, 1908, in-8°, vign., p. 106), porte un anneau au lieu de point dans un des cantons de la croix et il y voit une réminiscence de l'anneau solaire. En réalité, ce prétendu anneau provient d'une inexactitude du dessinateur, ainsi qu'on peut s'en assurer sur la pièce elle-même, au Cabinet de numismatique de Genève.

Il serait puéril de passer en revue les croix de toutes les monnaies dès le XI^e siècle jusqu'aux temps modernes. Ce que j'ai dit suffit pour établir que si, aux temps préhistoriques comme au moyen âge, les globules ou points, parfois carrés, se remarquent dans les cantons et autour de la croix, cette proximité ne saurait leur conférer un sens lumineux ; aucune preuve n'est donnée qu'ils se rattachent au répertoire solaire, tandis qu'à toutes les époques ils jouent, semble-t-il, vis-à-vis de la croix, un rôle indispensable pour en parachever le sens de figure décorative.

Après les points ou globules, M. Deonna s'occupe de la lettre S, ou mieux du signe en S. On sait, d'après Déchelette¹, qu'à l'époque préhistorique ce signe doit être considéré comme un demi-svastika curviligne



Fig. 12.

(fig. 12) ; à ce titre on peut, sur les monuments préhistoriques, le considérer comme un symbole solaire. Sur les monuments gallo-romains, ce signe se rencontre encore fréquemment, sous la forme d'un enroulement à volutes, mais, ainsi que Déchelette² lui-même le fait observer, il se rattache plutôt alors à la palmette grecque qu'au svastika.



Il est dès lors bien difficile d'admettre que dix à douze siècles plus tard la lettre S, qui cantonne la croix de quelques monnaies épiscopales, puisse être la « survivance du très vieux symbole celtique », comme le voudrait M. W. Deonna. Ce ne serait plus de la sur-


¹ Joseph Déchelette. *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine*. Paris, 1910-1914, 3 vol. et 2 appendices in-8°, avec pl., fig. et carte (voir t. I, p. 458).

² Joseph Déchelette. *Le culte du soleil, etc., op. cit.*, p. 122, n. 1.

vivance, mais de la résurrection. Il paraît plus vraisemblable d'admettre que la lettre S qui cantonne la croix sur les monnaies des XI^e et XII^e siècles est mise là pour l'expliquer¹.

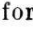
De ce que cette lettre se trouve parfois renversée ou couchée, on ne saurait tirer la moindre déduction. On sait assez que les graveurs du moyen âge étaient non seulement des illettrés, mais souvent aussi des étourdis. Les modèles qu'on leur donnait à copier devaient être gravés à rebours sur les coins pour être visibles du bon côté sur les monnaies. Parfois ils faisaient l'inverse et copiaient servilement le modèle qui, dès lors, se trouvait à rebours sur la monnaie. Parfois la moitié d'un mot se trouvait tourné du bon côté et l'autre moitié à rebours ; enfin, constamment aussi et sans motif, une lettre figurait à rebours. Et parmi les lettres renversées il y en avait bien d'autres que l'S ; l'E, l'N, le P, étaient du nombre ; quant à l'I, on le voyait souvent couché.

M. W. Deonna², dans son explication des monnaies du moyen âge, à l'aide des symboles de l'ancien culte solaire, arrive aux deniers de Frédéric, évêque de Genève (environ 1032-1073), dont le temple est surmonté d'un fronton portant le signe  ou .

Avec peu de conviction j'avais proposé³ de voir dans ce signe les lettres C I, initiales de CONRADUS IMPERATOR, tout en combattant moi-même cette audacieuse hypothèse, si contraire à tout ce qui est connu. M. W. Deonna nous présente à ce sujet, non pas une nouvelle hypothèse, mais une affirmation : « Ce signe () » dit-il, « c'est la stylisation de la barque (solaire) portant dans sa courbure un des symboles du soleil⁴... »

¹ Sanctissima, Signum Sedis ou Signum Salutis.

² W. Deonna. *Le soleil*, etc., *op. cit.*, p. 89.

³ E. Demole. *Numismatique de l'évêché de Genève aux XI^e et XII^e siècles*, *op. cit.*, p. 41. Les deux lettres I C pourraient aussi représenter IESUS CHRISTUS. Enfin, on pourrait voir dans le signe  une forme du vase eucharistique renfermant I (Jésus).

⁴ W. Deonna. *Le soleil*, etc., *op. cit.*, p. 90.

La barque d'Osiris ou d'Apollon hyperboréen sur le fronton d'un temple chrétien !

Un peu plus loin¹, M. W. Deonna nous dira : « la hantise des images cosmiques est si forte, dans le monnayage du moyen âge, que, sur certains deniers (de l'évêché de Genève) au type de saint Pierre, de style très dégénéré, la tête du saint arrive à n'être plus que des croissants et des triangles... ».

On sait que, sur les monnaies dégénérées du moyen âge, le graveur traçait quelques traits conventionnels qui n'avaient plus qu'une ressemblance éloignée avec l'image qu'ils étaient censés reproduire. La tête de saint Pierre, patron de l'Église de Genève, par exemple, apparaît, sur des deniers du XIV^e siècle, comme une



Fig. 13.

grimaçante caricature (voir fig. 13). Un premier demi-cercle forme le crâne, un second en opposition au premier indique la tonsure, un troisième entourant un point constitue l'arcade sourcilière et l'œil; deux triangles forment le nez et la bouche; enfin un trait curviligne ressemblant à un S (!) simule le bas de la tête et le menton. Il est impossible de faire une tête à moins de frais, étant donné surtout l'époque à laquelle travaillait le graveur. Mais comment s'y prendre pour que les lignes représentant le crâne, la tonsure, l'arcade sourcilière et le menton ne soient pas incurvées sous forme de croissants; que le nez et le profil des lèvres n'offrent pas la forme de triangles? Ce sont là les linéaments rudimentaires du visage qu'on ne saurait réduire à moins.

¹ W. Deonna. *Le soleil*, etc., *op. cit.*, p. 92.

Qu'auraient dit les humbles monnayeurs du XIV^e siècle s'ils avaient su qu'un jour viendrait où on les croirait hantés par les images cosmiques !

M. W. Deonna¹, après avoir constaté que la croix fut au moyen âge l'emblème de la communauté genevoise et que le sceau de cette communauté fut détruit en 1291 par ordre de l'évêque, ne cherche pas à décider si cette croix était celle de saint Maurice ou celle de la maison de Savoie, ou encore si c'était un souvenir des croisades. « Toutes ces croix », dit-il, « qu'elles soient de Savoie, de saint Maurice, de Genève, qu'elles ornent les monnaies de n'importe quelle ville de Suisse, sont des dérivations de l'antique croix solaire, dont le souvenir a persisté pendant tout le moyen âge. »

Nous savons quelle est la valeur de cette assertion. Au surplus, M. W. Deonna veut bien nous donner une preuve nouvelle de ce qu'il avance : « Comme les Suisses », dit-il, « les soldats genevois portaient sur leurs habits la croix répétée *sur l'estomach et derrière les épaules*. C'est là une survivance bien connue, sous forme chrétienne, d'un antique usage païen². »

Ici comme ailleurs, nous prenons l'auteur en flagrant délit de généralisation. Que dans la haute antiquité, les guerriers aient porté sur la poitrine et par mesure pré-servatrice, les symboles de leur culte, rien n'est plus vraisemblable ; mais après eux sont venus d'autres guerriers appartenant aux périodes mieux connues de l'histoire, et c'est un fait certain qu'il portaient souvent sur la poitrine ou sur leurs écus des signes de ralliement qui leur permettaient de se reconnaître. Cette mode s'est perpétuée pendant le moyen âge, et c'est d'elle, qu'au XI^e siècle, ont pris naissance les armoiries. Je ne vois pas qu'il y ait le moindre enchaînement entre la

¹ W. Deonna. *Le soleil, etc., op. cit.*, p. 93.

² *Ibid.*, p. 94.

mission prophylactique du symbole pectoral et le signe de ralliement d'un corps de troupes.

Outre le soleil qui figure comme cimier dans les armes de Genève, M. W. Deonna étudie également l'aigle et la clef qui chargent les deux partitions du blason de cette ville, et il cherche à prouver que ces figures se rattachent aussi à l'ancien culte solaire.

Que l'aigle, dans la haute antiquité, ait eu la valeur d'un symbole solaire, on ne saurait en disconvenir. Mais depuis lors, s'il a figuré constamment parmi les attributs de la puissance souveraine, c'est bien plutôt à cause de sa qualité de roi des êtres volants. Le symbole primitif était détruit, mais pas la figure, et tout comme pour la croix, cette figure est redevenue un nouveau symbole, celui de la souveraineté, sans attache avec le premier.

En occident, l'aigle disparaît avec l'Empire romain, pour réapparaître avec les Carolingiens, et il ne tarde pas, avec une, puis avec deux têtes, à devenir l'emblème héraldique des empereurs d'Allemagne. Le royaume de Bourgogne ayant fait partie de l'empire dès 1032, il est naturel que les villes principales de ce royaume, telles que Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Bâle, Fribourg, Genève, pour ne parler que de celles qui devinrent suisses, aient placé, au moyen âge, l'aigle d'empire dans leurs armes. Cette introduction ne pouvait avoir qu'une signification purement politique et honorifique, sans la moindre réminiscence d'une soi-disant tradition locale du culte solaire.

Il en est de même de la clef qui figure aussi dans le blason genevois et que M. W. Deonna¹ cherche à rattacher « aux vieilles clefs solaires et cosmiques de l'antiquité. » Il reconnaît bien que cette clef appartient à saint Pierre, « mais », dit-il, « il faut aller plus loin et rappeler pourquoi saint Pierre a reçu pour attribut

¹ W. Deonna. *Le soleil, etc.*, *op. cit.*, p. 120.

« caractéristique la clef. On sait quel est dans l'antiquité
« le symbolisme de cet instrument. Les dieux et les
« mortels le possèdent, pour montrer qu'ils sont les gar-
« diens des portes terrestres et célestes. » M. W. Deonna
cite alors toutes les divinités d'autrefois qui sont repré-
sentées maniant des clefs, et il ajoute : « Mais saint
« Pierre ? Ce n'est pas Dieu qui lui a remis cet insigne,
« comme le figurent les sceaux, ce sont les vieilles
« divinités cosmiques qui le lui ont légué et, dans sa
« main, il symbolise son rôle de portier céleste, en
« même temps que sa puissance comme vicaire de
« Christ, pouvant lier et délier. Si l'on désire plus de
« précision, on peut supposer que c'est Kronos qui lui en
« a fait don. Ainsi la clef de nos armoiries (genevoises),
« par l'intermédiaire du saint, s'apparente aux vieilles
« clefs solaires et cosmiques de l'antiquité et, originaire-
« ment du moins, a le même sens que l'aigle et le soleil. »

Je désire établir ici une distinction parmi les symboles
qui me permettra de répondre à M. W. Deonna.

Il est des objets et des idées qui se transforment ou
disparaissent et dont le symbole s'efface. Le culte primitif
du soleil, par exemple, a été symbolisé par la croix,
puis ce culte s'étant transformé, le symbole primitif a
disparu et la figure de la croix a seule subsisté.

Mais il y a des actions qui ont pris naissance avec
l'homme et qui dureront autant que lui, telle est l'action
d'ouvrir et de fermer, symbolisée par la clef.

Chaque époque, à tour de rôle, a fait usage du sym-
bole de la clef, tantôt dans un but religieux, tantôt pour
représenter une fonction purement terrestre et maté-
rielle. C'est ainsi qu'au moyen âge on trouve en France
les jetons de la Chambre du Trésor qui présentent au
revers une croix formée de quatre clefs. Parfois la clef
est unique et se trouve accompagnée d'une fleur de
lys¹. Disons-nous que cette clef, symbole de l'ouverture

¹ Rouyer et Hucher. *Histoire du jeton au moyen âge*. Paris, Le Mans, 1858, in-8°, pl. (voir pp. 58 et 60 et pl. IV, nos 27 et 30).

et de la fermeture du trésor, dérive du symbole de l'antiquité? Absolument pas, attendu que ce n'est pas en faveur des divinités solaires et cosmiques de l'antiquité que la clef a été inventée, mais que l'acte d'ouvrir et de fermer par son moyen leur était à coup sûr bien antérieur. C'est également pour le même motif que les clefs de saint Pierre n'ont aucune filiation avec les clefs solaires et cosmiques auxquelles les fait remonter M. W. Deonna.

Lorsque les artistes du iv^e siècle ont représenté l'apôtre Pierre recevant les clefs des mains de Jésus¹, ils ont voulu traduire d'une manière graphique la parole adressée par celui-ci à son disciple : *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans les cieux*².

Les chrétiens des premiers siècles représentaient déjà par la peinture la promesse de Jésus faite à Pierre. Quoi de surprenant dès lors que les clefs de saint Pierre aient passé dans les armes du pape et dans celles de tant de dignitaires de l'Église.

Le symbolisme chrétien de la clef, ou des clefs, est né de la parole de Jésus, et point n'est besoin de remonter à Kronos pour l'expliquer.

V. Apparition du soleil dans les armes et sur les monnaies genevoises.

Après avoir cherché à démontrer que la croix, symbole chrétien, s'est substituée à la croix, symbole solaire, M. W. Deonna pose la question suivante : *Pourquoi le disque radié a-t-il remplacé la croix qui s'était maintenue pendant des siècles (sur les monnaies genevoises)*³? Plusieurs raisons, suivant lui, expliquent cette substitution :

¹ Martigny. *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 156.

² Math. XVI, 19.

³ W. Deonna. *Le soleil*, etc., *op. cit.*, p. 107.